

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **INFLUENZA AVIAIRE : 13 COMMUNES DES LANDES EN ZONE DE PROTECTION PASSENT EN ZONE DE SURVEILLANCE**

Mont-de-Marsan, le 17 février 2021

13 communes des Landes de la zone dite « océane », mentionnées ci-dessous, viennent de passer par arrêté préfectoral de zone de protection à zone de surveillance. Ces communes étaient en zone de protection du fait de foyers d'influenza aviaire à Bénesse-Maremne, Saint-Geours de Maremne, et Angresse. C'est grâce à un travail important de nettoyage et de désinfection des élevages par les éleveurs et les services de l'État et par ces derniers, d'une campagne de surveillance des derniers élevages, que cette étape réglementaire a été franchie.

Le passage en zone de surveillance facilite notamment le déplacement d'animaux. En revanche, à ce stade il ne s'agit pas encore d'une possibilité de remise en place d'animaux en production dans ces communes, de par la persistance des zones de surveillance, la période à risque et d'un niveau de risque influenza aviaire encore élevé sur le territoire. Elle ne sera possible que lorsque la situation sanitaire au regard de l'influenza aviaire sera plus favorable et avec des conditions validées par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation après avis de l'ANSES.

Au fur et à mesure des opérations de nettoyage et désinfections des élevages, d'autres communes actuellement en zone de protection passeront en zone de surveillance.

### **Contact presse**

Tél. : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82  
Mél. : [pref-communication@landes.gouv.fr](mailto:pref-communication@landes.gouv.fr)

Préfecture des Landes  
26 rue Victor Hugo  
40 021 Mont-de-Marsan Cedex  
[www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr)



<b>Nom commune</b>	<b>Code INSEE</b>
Angresse	40004
Bénesse-Maremne	40036
Capbreton	40065
Josse	40129
Labenne	40133
Orx	40213
Rivière-Saas-et-Gourby	40244
Saint-Geours-de-Maremne	40261
Saint-Jean-de-Marsacq	40264
Saint-Vincent-de-Tyrosse	40284
Saubion	40291
Saubrigues	40292
Saubusse	40293

